



**Communiqué de la FNEC-FP-FO  
CTA de l'académie de Grenoble  
25 mars 2020 :  
FO dénonce les conditions de la tenue des  
instances paritaires et la suppression  
massive de postes de titulaires**

GRENOBLE, le 25 MARS 2020

*Le CTA du 25 mars 2020 s'est tenu dans un contexte inédit et historique, une très grande partie des personnels, comme de leurs représentants étant confinés.*

➤ De fait, ce CTA s'est tenu en visio-conférence sans aucune garantie donnée aux représentants de la FNEC-FP-FO d'une participation en conformité avec le règlement de cette instance : l' élu titulaire seul pouvait être présent et les experts ne pouvaient participer que par communication audio sans pouvoir suivre les débats en amont et en aval des interventions, comme cela s'effectue d'ordinaire. De plus, en fonction des fluctuations du niveau de la connexion, notre élu aurait été mis dans l'obligation de couper sa vidéo, voire de ne plus pouvoir s'exprimer que par écrit. Les experts n'auraient alors plus eu le droit à la parole.

**POUR LA FNEC FP FO, C'EST UN FAIT SANS PRÉCÉDENT MAIS NEANMOINS EN TOTALE COHERENCE AVEC LA LOI DE LA TRANSFORMATION PUBLIQUE DONT ELLE DEMANDE TOUJOURS L'ABROGATION :  
LES ORGANISATIONS SYNDICALES NE POUVAIENT CLAIREMENT PAS DÉFENDRE LES PERSONNELS  
DANS CES CONDITIONS.**

➤ En effet, la loi dite de la transformation de la Fonction Publique s'appliquant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, **les opérations de mouvement sont, depuis, réalisés par l'administration seule, sans contrôle par les représentants élus des personnels** : ni contrôle des barèmes, ni contrôle des opérations du mouvement, dans des conditions techniques particulières laissant encore **un plus grand risque d'erreurs non corrigées, et cela à toutes les phases du mouvement !**

➤ Comme ils l'ont toujours dit et conformément à leurs mandats, **la FNEC FP FO et ses syndicats s'opposent à toute nouvelle fermeture de classe et à toute nouvelle suppression de poste** - le contexte de longue rupture de scolarité imposée aux élèves (malgré la « continuité pédagogique » assurée tant bien que mal en télétravail) constituant une raison supplémentaire de ne pas désorganiser la rentrée scolaire prochaine. **Pour rappel, la FNEC FP FO avait voté au CTA de mars 2019 contre la suppression des postes et avait décidé, en accord avec les autres organisations syndicales représentatives, de ne pas participer au CTA de report, la semaine suivante.**

**Les mesures de suppressions de postes proposées par le Recteur sont totalement conformes aux orientations nationales et à la volonté gouvernementale de supprimer 120 000 postes de Fonctionnaires d'ici à la fin du quinquennat : orientation jamais remise en cause, ni par le Président Macron ni par le Ministre de l'Éducation Nationale malgré l'accentuation des inégalités que cela entraînera sur tout le territoire national.**

**POUR TOUTES CES RAISONS, LA FNEC-FP-FO N'A PAS PARTICIPE A CE CTA QUI N'ETAIT CONVOQUE QUE POUR ENTÉRINER LA SUPPRESSION NETTE DE 130 POSTES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DANS NOTRE ACADEMIE, SANS APPORTER AUCUNE AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL POUR LES AUTRES CORPS DE MÉTIERS (ADMINISTRATIFS, INFIRMIERS, MÉDECINS, CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS...).**